



COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 08/2024

L'an deux mille vingt quatre
Le 11 avril
Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire.
Date de la convocation du conseil : 05/11/2024
Secrétaire de séance : Maxime DE FREITAS
PRESENTS : M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Eric CHERON, Martine CONSTANT, Stéphane ALVES DE MATOS, Philippe BOISSON, Jean-Luc BRUGUES, Claudia STAUBMANN, Anaïs SARDAN, Frédéric VARGUES, Maxime DE FREITAS, Françoise JOUVE, Daniel MAURIE, Sylvie JUIF, Serge AZAM.

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 14
votants : 14

OBJET : Budgets primitifs 2024 Commune et Camping

Madame La Maire présente les projets des budgets primitifs 2024 de la commune et du camping, préparés en commission des finances. Ils s'équilibrent en recettes et en dépenses, de la façon suivante :

Budget primitif communal :

- Section de fonctionnement : **1 294 700 €**
- Section d'investissement : **420 715 €**

Budget primitif annexe du camping municipal :

- Section de fonctionnement : **103 418,06 €**
- Section d'investissement : **2 000 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 13 Pour et 1 Abstention :

- Adopte les budgets primitifs présentés.
- Précise que la somme de **32 965,06 €** sera reversée au titre d'excédent du camping sur le budget principal de la commune, ainsi que **37 000 €** pour le remboursement des salaires.
- Décide d'attribuer les subventions détaillées dans le tableau ci-annexé.

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 12 avril 2024

Le secrétaire de séance, Maxime DE FREITAS

Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX



La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal Administratif de Bordeaux ou sur www.telerecours.fr

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

IV
B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					
FONCTIONNEMENT (total)					
657420		Subvention	A.C.R.C	Association	400,00
65748		Subvention	A.A.P.P.M.A	Association	100,00
65748		Subvention	CENAC PETANQUE	Association	200,00
65748		Subvention	CLUB ATHLETIQUE BELVESOIS	Association	100,00
65748		Subvention	A.C.C.A CENAC ST JULIEN (STE DE CHASSE	Association	1 000,00
65748		Subvention	AMICALE LAIQUE CENAC-DOMME	Association	1 200,00
65748		Subvention	COMITE CULTUREL DE CENAC	Association	1 500,00
65748		Subvention	CLUB DE L'AMITIE DE CENAC	Association	600,00
65748		Subvention	ENTENTE DU PERIGORD NOIR	Association	1 200,00
65748		Subvention	U.S. CENAC RUGBY	Association	3 500,00
65748		Subvention	ASSO LES DIX DOIGTS	Association	300,00
65748		Subvention	JUDO-CLUB VALLEE DU CEOU	Association	200,00
65748		Subvention	UNION SARLAT NATATION 24	Association	100,00
65748		Subvention	ASS REMPL AGRICOLE	Association	150,00
65748		Subvention	DECLIC	Association	150,00
65748		Subvention	AMIS VIN DU PAYS DE DOMME	Association	100,00
65748		Subvention	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	Association	100,00
65748		Subvention	SECOURS CATHOLIQUE	Association	200,00
65748		Subvention	RESTAURANT DU COEUR DE LA DORDOGNE	Association	200,00
65748		Subvention	FNACA CANTON DE DOMME	Association	100,00
65748		Subvention	S.P.A	Association	1 200,00
65748		Subvention	SARLAT HANDBALL PERIGORD NOIR	Association	150,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.